

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Mise en oeuvre d'un
chantier jeunes à Daklha
dans le cadre de la
coopération décentralisée**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avaiient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame SILLY à Madame ADAM

Etaient absentes :

Madame CERIGHELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170629-17-D-20-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 D 20

OBJET : MISE EN OEUVRE D'UN CHANTIER JEUNES A DAKLHA DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

RAPPORTEUR : Madame NASRI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 30 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID) ainsi que la convention cadre portant sur la convention décentralisée avec la Province de Oued-Eddahab et la Commune de Daklha. Ce texte fixe les grandes orientations de la coopération notamment en matière de développement durable et d'amélioration du cadre de vie des populations de cette province aux potentialités importantes. L'une des concrétisations de ce partenariat se fera par la mise en œuvre d'un chantier de jeunes qui, durant un mois, interviendront dans la requalification d'un jardin public aux abords de l'aéroport.

Ce projet est porté par le Lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye et par les services de la Ville. Une mission de préfiguration composée d'un représentant de chacune des structures s'est rendue sur place du 25 au 30 mars 2017 pour définir très précisément les besoins techniques et les savoir-faire à mettre en œuvre. Les membres de cette mission ont travaillé à la conception d'un jardin qui a été présentée aux élus et techniciens de la Province de Oued-Eddahab et la Commune de Daklha. Cette présentation s'est faite le 24 avril dernier lors de la venue de la délégation marocaine à Saint-Germain-en-Laye.

Il a été convenu, conformément aux termes de la convention cadre, que la partie marocaine prendra à sa charge l'essentiel des dépenses liées aux matériaux et outils nécessaires ainsi que l'hébergement et les frais de restauration pour les jeunes. De son côté l'YCID, qui a été jusqu'ici le financeur principal des travaux préparatoires à la coopération, allouera une somme forfaitaire par jeune à hauteur de 500 €. Le Lycée agricole et horticole participe à ce chantier par son aide à la conception et par la mise à disposition d'enseignants qui encadreront les jeunes. La Ville engagera la somme de 6 000 € pour ce chantier et prendra à sa charge les frais liés à la réalisation des passeports des jeunes participants, ainsi que les frais liés aux déplacements.

Dans le cadre du chantier, la Ville s'engage à constituer une équipe de 6 à 8 jeunes dont la majorité est Saint-Germanoise ou scolarisée à Saint-Germain-en-Laye. Ceux scolarisés au Lycée agricole et horticole partiront sur la base d'une convention de stage et la Ville signera des conventions de bénévolat pour les autres. Le chantier débutera au début du mois de juillet. Parallèlement, la partie marocaine sélectionnera 6 à 8 jeunes pour participer à ce chantier aux côtés des français et enverra, au titre de la réciprocité des échanges, des équipes pour observer les techniques et le matériel utilisés par les services municipaux de Saint-Germain-en-Laye. Les frais que la Ville pourrait avancer, et qui ne relèveraient pas de la répartition indiquée, lui seront remboursés à l'issue de l'adoption d'une convention de partenariat piloté par le Conseil Départemental des Yvelines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités pratiques de la mise en œuvre d'un chantier jeunes à Dakhla et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires à sa réalisation.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

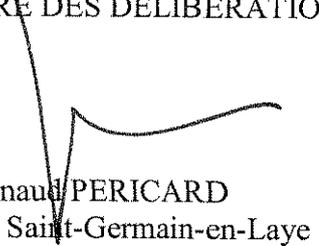
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Monsieur CAMASSES), Madame SILLY (procuration à Madame ADAM), Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE les modalités pratiques de la mise en œuvre d'un chantier jeunes à Dakhla et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires à sa réalisation.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye